

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°27-2021-120

PUBLIÉ LE 11 MAI 2021

Sommaire

Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités / Secrétariat Général

27-2021-05-11-00002 - Arrêté N° 10 DDETS (2 pages)

Page 3

27-2021-05-11-00001 - Arrêté N°9 DDETS (2 pages)

Page 6

Direction départementale de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités

27-2021-05-11-00002

Arrêté N° 10 DDETS



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° 10 relatif aux modalités de réunion conjointe du comité technique de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie et du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale de l'Eure

Le Préfet de l'Eure

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics de l'État,

Vu le décret du 15 janvier 2020 portant nomination du préfet de l'Eure : Monsieur Jérôme FILIPPINI

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté du 8 juillet 2014 modifié portant création d'un comité technique de service déconcentré auprès de chaque directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et de chaque directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté n° DDCS-18-21 du 31 mai 2018 relatif au comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale de l'Eure,,

Vu l'arrêté du 28 juin 2018 portant modification de l'arrêté du 8 juillet 2014 modifié portant création d'un comité technique de services déconcentrés auprès de chaque directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté n° DDCS-19-01 du 16 janvier 2019 portant désignation des membres du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale de l'Eure,

Vu l'arrêté du 11 février 2021 portant désignation des membres du comité technique de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie,

Vu l'arrêté n° DDCS-21-01 du 19 janvier 2021 portant nomination des membres du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale de l'Eure

Vu l'arrêté du 22 mars 2021 nommant Monsieur Guillaume Pain directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Eure

Vu l'arrêté préfectoral n° SCPPAT 21-7 du 30 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Eure

Vu l'arrêté préfectoral 29 mars 2021 portant organisation fonctionnelle et territoriale de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie,

Vu les désignations des représentants titulaires et suppléants par les organisations syndicales ayant obtenu des sièges au comité technique,

Sur proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Eure,

ARRÊTE

Article 1 : Le comité technique de service déconcentré placé auprès de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie et le comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale l'Eure siègent en formation conjointe en application des dispositions de l'article 27,1, du décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 susvisé, pour connaître des questions intéressant la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités de l'Eure, et ce jusqu'à la mise en place du comité technique de cette entité administrative.

Article 2 : Les réunions conjointes mentionnées à l'article 1 sont présidées par Monsieur Guillaume PAIN, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités ou son représentant.

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture et Monsieur le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et de la préfecture de Région Normandie.

Évreux, le

11 MAI 2021



Jérôme FILIPPINI

Direction départementale de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités

27-2021-05-11-00001

Arrêté N°9 DDETS



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté N° 9 relatif aux modalités de réunion conjointe
du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie
et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de proximité
de la direction départementale de la cohésion sociale de l'Eure**

Le Préfet de l'Eure

- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles,
- Vu** le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
- Vu** le décret n° 2011-521 du 13 mai 2011 modifié portant création de comités d'hygiène et sécurité régionaux et spéciaux au sein des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- Vu** le décret du 15 janvier 2020 portant nomination du préfet de l'Eure – M FILIPPINI Jérôme,
- Vu** l'arrêté préfectoral du n° DDCCS 19-03 du 11 février 2019 relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale de l'Eure
- Vu** l'arrêté du 13 mai 2011 modifié relatif à la composition des comités d'hygiène et de sécurité régionaux et spéciaux institués au sein des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- Vu** l'arrêté du 28 janvier 2021 portant modification de la composition des membres représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail régional de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie,
- Vu** l'arrêté n° DDCC 21-01 du 19 janvier 2021 portant nomination des membres du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale de l'Eure
- Vu** l'arrêté n° DDCCS 21-02 du 19 janvier 2021 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale de l'Eure,
- Vu** l'arrêté du 22 mars 2021 nommant Monsieur Guillaume Pain directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités de l'Eure,
- Vu** l'arrêté préfectoral 29 mars 2021 portant organisation fonctionnelle et territoriale de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie,
- Vu** l'arrêté préfectoral n° SCPAT 21-7 du 30 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités de l'Eure,

Vu les désignations des représentants titulaires et suppléants par les organisations syndicales ayant obtenu des sièges au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Sur proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Eure,

ARRÊTE

Article 1 : Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail placé auprès de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale de l'Eure siègent en formation conjointe en application des dispositions de l'article 27, I, du décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 susvisé, pour connaître des questions intéressant la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités de l'Eure, et ce jusqu'à la mise en place du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de cette entité administrative.

Article 2 : Les réunions conjointes mentionnées à l'article 1 sont présidées par Monsieur Guillaume PAIN, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités ou son représentant.

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture et Monsieur le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et de la préfecture de Région Normandie.

Évreux, le

11 MAI 2021



Jérôme FILIPPINI